

BP 20144 07205 AUBENAS

Tél : 04 75 35 40 88

Fax : 04 75 93 68 87

REGLEMENT DE CONSULTATION

Marché public (type MAPA)

Prestation de voyage et de séjour dans le cadre d'un projet d'action éducative

Voyage à Londres et CAEN décembre 2017

Date et heure limite de remise des offres : **le lundi 05 septembre 2016 à 14 heures.**

Personne responsable du marché : Monsieur FUERTES Patrick, proviseur,

Personne responsable du suivi et de l'exécution du marché : Mme GUCEK-IZARD Danielle, gestionnaire

1/ Présentation de la procédure du marché à conclure

1-1 Mode de passation du marché :

Le marché est lancé selon la procédure adaptée.

1-2 Objet et forme du marché :

Le marché est passé après une mise en concurrence entre plusieurs fournisseurs.

Il comprend 1 lot intitulé : Voyage à Londres et Caen décembre 2017.

Le séjour concerne 49 élèves et 5 accompagnateurs soit 54 personnes.

Le fournisseur retenu sera le fournisseur exclusif pendant la période.

Le marché à conclure a pour but une prestation de transport, séjour avec hébergement, repas, visites, guides au départ du Lycée MARCEL GIMOND vers la destination et les modalités prévues dans le programme joint en annexe.

1-3 Présentation du prix :

Il est demandé au candidat de proposer un prix TTC unitaire par personne, sans faire mention de gratuité pour un quelconque membre du groupe. Ce prix portera à la fois sur le montant des frais de transport, d'hébergement, de repas, et de visites éventuelles.

Le prix comprendra également une offre d'assurance pour annulation du groupe et pour annulation individuelle.

1-4 Modalités de financement et de règlement :

Le règlement s'effectuera par mandat administratif avec virement dans un délai de 30 jours après réception de la facture correspondante au service fait et au bon de commande émis par le service d'intendance du Lycée Marcel Gimond.

Un acompte pourra être versé à l'opérateur justifiant de l'agrément de tourisme prévu à l'article L2313-1 du code du tourisme.

Cet acompte ne peut pas excéder 70% du montant total, et interviendra après que le marché ait été rendu exécutoire.

Le versement du solde aura lieu après la réalisation du voyage.

L'unité monétaire de paiement est l'euro.

BP 20144 07205 AUBENAS

Tél : 04 75 35 40 88

Fax : 04 75 93 68 87

2/ Durée

Le présent contrat est souscrit pour la durée prévue dans le programme joint en annexe.

3/ Etendue de la consultation

3-1 Marché unique :

Le présent marché constitue un lot unique et indivisible.

3-2 Conditions à remplir par le fournisseur :

Sont admises à soumissionner, les entreprises remplissant les conditions générales fixées par les articles 43 à 46 du code des marchés publics.

3-3 Délai de la validité des offres :

Le candidat est tenu par son offre pendant 90 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

4/ Documents régissant le marché

Le marché est constitué par les 4 documents contractuels énumérés ci-après :

- 1 L'acte d'engagement ;
- 2 Le règlement de la consultation ;
- 3 Le mémento technique ;
- 4 Le programme du séjour.

5/ Dépôt des offres

5-1 Adresse et modalités de dépôt des offres :

Le dossier du candidat sera transmis à l'adresse indiquée ci-dessous, par courrier en précisant

MAPA voyage à Londres et Caen

Lycée Marcel Gimond

Intendance

BP 20144 07205 AUBENAS CEDEX

L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ne sera accepté.

La transmission des propositions se fera suivant les délais et dates définies par courrier postal ou

électronique : mel gestionnaire

5-2 Date et heure limite de dépôt des offres :

L'offre devra être parvenue avant le lundi 05 septembre 2016 à 14 heures.

Tout retard entraînera l'élimination du candidat.

Les plis arrivés hors délai seront retournés au candidat sans avoir été ouverts.

6/ Examen de l'offre

L'offre non conforme à l'objet du marché sera éliminée.

Des précisions pourront être demandées au candidat.

Le choix s'opérera lors d'une commission qui aura lieu avant fin septembre 2016.

Afin de déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse, il sera tenu compte des critères énumérés ci-dessous, par ordre d'importance décroissante :

60% prix de la prestation

40% qualité de la prestation proposée.

A Le

Pour le prestataire

Pour l'établissement